

Le Maire

Chevreuse, le 23 mars 2022

Nos références :
CAR/GL-62216

A l'attention :
des membres du
Conseil Municipal

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

Pièces Jointes :
notes explicatives
de synthèse
prescrites par
l'article L2121-12 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales

Copies :
Communication
Sous- Préfecture
Les Nouvelles

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira,
le 29 mars 2022 à 19h00 heures,
dans la grande salle de la Maison des Associations

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Finances

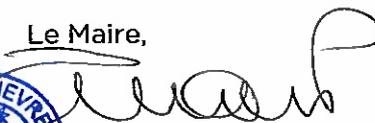
- 2022-17: Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 du budget de la Ville ;
- 2022-18: Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 du budget Assainissement (budget annexe) ;
- 2022-19: Adoption du budget primitif 2022 de la Ville ;
- 2022-20: Adoption du budget primitif 2022 de l'Assainissement (budget annexe) ;
- 2022-21: Fixation des taux de fiscalité locale ;
- 2022-22: Approbation de la convention territoriale entre le Conseil Départemental – Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Commune de Chevreuse : Programme d'intérêt général départemental « habiter mieux Yvelines » 2019-2023

Associations

- 2022-23: Attribution de subventions directes aux associations locales ;

Administration

- 2022-24: Actualisation de la liste des véhicules de service ;

Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC